

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1367 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : J. B. A. Abdellah / 171678

Date de naissance : 1952

Adresse : Médecine adresse

Tél. : 06.61.86.38.67 Total des frais engagés : 1173,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/08/2023

Nom et prénom du malade : Dr. Allal Ben Abdellah Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : T.O.C. / H.A. / Y.T.2

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deroua Le : 08/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/04/2023	2023	CS	150 DH	<p>Smart Health Médecin généraliste 01 11 102 - Deroua Lot Champs Elysées 05 22 03 45 28 Tel 06 07 58 58 57</p> <p>INPE:06124</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le : 08 AOUT 2023

08 AOUT 2023

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel 06 07 58 58 57

129 x 3 n° TREZEN'S
44,70 n°
89,20 x 3 n°
45,00 n°

ij 3 mm
Oim 3 mm
6 mm. 94. lot n° 4
Talde 3 mm
AMLAN 3 mm
1/3 x 3 mm
W 3 mm

Ts = 44,30

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel 06 07 58 58 57

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N° 102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

NO - SPA FORTE 80MG
CP 820
P.P.V : 45DH00
PER : 04/25
LOT : 22E04

6 118000 061816



UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.

8 9 2 0

LOT N° : G E 2 1 5 9

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.

8 9 2 0

LOT N° : G E 2 1 5 9

UT.AV : 0 4 2 25

P.P.V.

8 9 2 0

LOT N° : G E 2 1 5 9



P.P.V. 159DH00
PER 04/25
LOT M1321



P.P.V. 159DH00
PER 04/25
LOT M1321



P.P.V. 159DH00
PER 04/25
LOT M1321

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail المalki
طبيب عام
خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le :.....

08 AOUT 2023

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N 102 - Deroua

Fix. 05 22 03 43 28 / Tel 06 07 58 58 57

139,50 x 2 ACCORDÉON



Boîte - Reçue

PHARMACIE
NATIONALE
DEROUA



T 5 2 49.00

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix. 05 22 03 43 28 / Tel 06 07 58 58 57

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28